

vous devenez Procureur-général dans le gouvernement Chauveau, et, en 1873, l'on vous retrouve Premier ministre de l'Education. Cette marche triomphante à travers le rude sentier du succès ne s'arrêta qu'en 1875, époque où on vous appela à diriger le plus important comme le plus honorable ministère, celui de Surintendant de l'Instruction publique. Vous succédiez à feu monsieur Chauveau, dont le nom brillera toujours d'un bien vif éclat au livre d'or de la nation canadienne. Votre tâche était lourde ; la mission qui vous était dorénavant dévolue, difficile à remplir.

On l'a déjà dit, et je le repète avec bonheur, notre système d'enseignement est l'œuvre de trois hommes dont les noms seront désormais inséparables dans l'histoire pédagogique de Québec : j'ai nommé MM. Meilleur, Chauveau et Ouimet.

Le premier, au prix d'un labeur long et pénible a su fonder ; le second, grâce à des connaissances variées, à une largeur de vue peu ordinaire et à un patriotisme inépuisable, a organisé et perfectionné ; au troisième revient l'honneur d'avoir conservé et agrandi l'œuvre de ses prédécesseurs.

Par votre prudence, votre influence considérable, honorable monsieur, non seulement vous avez su maintenir l'édifice scolaire élevé péniblement de 1842 à 1850, mais vous l'avez embelli de nombreuses pièces.

Lorsque, en 1873, vous devîntes ministre de l'Education, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique n'était composé que de laïques ; la vieille loi du fonds de pension des instituteurs en retraite, passée le 22 décembre 1856, fonctionnait péniblement ; les écoles des arts et manufactures venaient de naître, et chacun sait que vous n'avez pas été étranger à leur fondation ; les Canadiens-français ne possédaient aucune école polytechnique ; la province ne com-

prenait que 852 municipalités, 4,799 écoles, soit une école pour 314 personnes, d'après la population d'alors, 229,506 élèves fréquentaient les classes. Aujourd'hui, et cela depuis plusieurs années, grâce à une législation aussi sage que patriotique, nos SS. les Evêques font partie de droit du Conseil de l'Instruction publique ; depuis le 24 juillet 1880, l'acte établissant un fonds de secours en faveur des instituteurs en retraite, acte qui doit être considéré à bon droit comme votre œuvre, donne de très bons résultats ; c'est ainsi que l'année dernière \$32,751-23 ont été payées à 376 pensionnaires.

Actuellement le fonds de pension des instituteurs a un capital accumulé de \$178,184.04. Il est bien vrai que depuis quelques années les dépenses de ce fonds sont un peu plus considérables que les recettes, mais les fonctionnaires de l'enseignement primaire ne s'en émeuvent pas trop, confiants qu'ils sont de voir avant peu le gouvernement de notre province se rendre au conseil si pratique que vous lui donnez dans votre dernier rapport sur l'Instruction publique. Les écoles des arts et manufactures, que vous n'avez cessé d'encourager depuis vingt ans, ont produit un bien incalculable parmi la jeunesse de notre province ; de 1872 à 1894, ces institutions importantes ont été fréquentées assidûment par 23,575 élèves. En 1873, dès la première année de votre administration scolaire, vous fondiez l'Ecole polytechnique de Montréal, qui a rendu d'immenses services au pays. A l'heure qu'il est, la province est partagée en 1246 municipalités, qui entretiennent 5,697 écoles, soit une école pour 261 personnes ; les classes sont fréquentées par 285,000 élèves.

Honorable monsieur, l'introduction du dualisme de l'enseignement commercial et classique dans nos collèges, peut être mise aussi dans une grande mesure à votre crédit. Dès votre premier rapport